



Genève, le 26 octobre 2023  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse conjoint du département du territoire et de la Ville de Genève**

### **Praille Acacias Vernets: la Ville de Genève et le département du territoire se concertent pour reconnaître la patinoire des Vernets comme un objet remarquable digne de protection**

**Réalisée pour la Ville de Genève en 1957-1958 par les architectes Albert Cingria, François Maurice et Jean Duret, la patinoire des Vernets constitue à cette époque un objet novateur dans le domaine des constructions sportives, non seulement par sa physionomie mais également par ses solutions constructives audacieuses.**

Depuis sa construction, la patinoire a fait l'objet de plusieurs interventions, en lien avec l'évolution des techniques, des pratiques sportives et sociales et des exigences sécuritaires. Les derniers travaux en date ont d'ailleurs consisté à remplacer le système de refroidissement réalisé par l'intermédiaire de 7,5 T d'ammoniac afin de répondre aux exigences relatives à la construction d'immeubles d'habitations sur le site de l'ancienne caserne. Si la patinoire des Vernets est chère à la population, elle est aussi un modèle de bienfaisance et de goût du détail, tout en constituant un marqueur de son temps comme peu d'autres constructions à Genève, au sein d'un périmètre – Praille Acacias Vernets – en pleine mutation.

Cette reconnaissance complète harmonieusement la transformation future de l'esplanade des Vernets. Afin de perpétuer ces équipements et leurs nombreuses qualités, l'inscription à l'inventaire de la patinoire des Vernets permettra à la Ville de Genève d'envisager l'évolution nécessaire du bâtiment, et notamment l'amélioration de son enveloppe thermique, en concordance avec les instances en charge de la protection du patrimoine.

Dossier de presse

*Pour toute information complémentaire:*

- *Monsieur Pierre Alain Girard, directeur général, office du patrimoine et des sites, DT, T. 078 606 84 10;*
- *Monsieur Pierre Tourvielle de Labrouhe, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève, DACM, T. 022 418 82 52.*